

## CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU PROGICIEL TMS

La société CODRIS, EURL au capital social de 46.400 € ayant son siège social 16 B rue de la Chapelle à 67170 BERNOLSHEIM, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG sous le numéro 392 780 540 (ci-après « **CODRIS** ») a développé et édite un logiciel TMS (« Transport Management System ») d'aide et d'assistance des entreprises de transport dans la gestion de la logistique des marchandises (ci-après le « **Progiciel TMS** »). Ce Progiciel TMS peut être utilisé en tant qu'application accessible à distance comme un service, par le biais d'Internet, en mode Saas (« Software as a Service »).

### INFORMATIONS IMPORTANTES

Le Client est informé que :

- le Progiciel TMS a été développé et est développé de manière standard pour satisfaire les besoins du plus grand nombre d'utilisateurs. Le Progiciel TMS ne correspond en conséquence pas à un logiciel spécifiquement développé pour le Client. La société CODRIS ne peut pas garantir son adaptation aux besoins spécifiques du Client ou des utilisateurs du Progiciel TMS. Le Client doit s'assurer de l'adéquation du Progiciel TMS à ses besoins propres et des compétences professionnelles pour utiliser le Progiciel TMS de tout utilisateur pour lequel il demande le bénéfice d'un droit d'accès et d'utilisation du Progiciel TMS.
- si le Progiciel TMS peut faciliter l'exercice par le Client de son activité professionnelle, ce Progiciel TMS n'a pas vocation à se substituer au Client dans l'exercice de ses propres obligations. Le Client demeure tenu à tout moment de vérifier l'exactitude, la licéité et la conformité de tous résultats ou données issus de l'utilisation du Progiciel TMS par lui ou par les utilisateurs.

### ARTICLE 1. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (ci-après les « **Conditions Générales d'Utilisation** ») ont pour objet de :

- Définir les conditions et limites contractuelles dans lesquelles CODRIS fournit le Progiciel TMS et les services associés au Progiciel TMS comprenant la maintenance du Progiciel TMS et l'hébergement de données.

- Déterminer les droits et obligations du Client et de tout utilisateur lors de l'accès à et de l'utilisation du Progiciel TMS.

## **ARTICLE 2. OBJET**

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation s'appliquent entre la société CODRIS et tout client professionnel (ci-après le « **Client** ») à la suite de toute signature ou validation de devis par le Client aux fins de bénéficier et faire bénéficier d'un droit d'accès et d'utilisation du Progiciel TMS toute personne dûment autorisée à utiliser le Progiciel TMS en vertu du droit d'utilisation conféré au Client par les présentes Conditions Générales d'Utilisation (ci-après le ou les « **Utilisateur(s)** »). L'Utilisateur doit être une personne physique liée au Client par un contrat de travail.

## **ARTICLE 3. MENTIONS LEGALES**

Le propriétaire et éditeur du Progiciel TMS est la société CODRIS, EURL au capital social de 46.400 € ayant son siège social 16 B rue de la Chapelle à 67170 BERNOLSHEIM, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG sous le numéro 392 780 540, Téléphone : 03.88.18.87.17., Courriel : [codris@codris.fr](mailto:codris@codris.fr).

Le Directeur de la Publication est Monsieur Hervé ROHRBACHER.

L'hébergeur du Progiciel TMS est la société AGORA CALYCE, 5 rue Hannah Arendt à 67200 STRASBOURG, n° 03 88 99 02 82.

## **ARTICLE 4. DEVIS ET CONTRAT**

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation sont complétées par les conditions générales de vente et de prestations de services de la société CODRIS ainsi que par le devis émis par la société CODRIS et validé par le Client portant sur la concession d'un ou plusieurs droits d'accès et d'utilisation (licence) du Progiciel TMS au profit du Client et des Utilisateurs qu'il désigne (ci-après le « **Devis** »).

L'ensemble de ces documents forme un tout indivisible et constitue le contrat (ci-après le « **Contrat** ») conclu entre la société CODRIS et le Client.

Pour le cas où certaines des stipulations résultant des documents précités pourraient être contradictoires, ces stipulations prévaudront dans l'ordre suivant : 1) les stipulations issues du Devis, 2) les présentes Conditions Générales d'Utilisation 3) les stipulations de la Partie II des conditions générales de vente et de prestations de services de la société CODRIS et 4) les stipulations de la Partie I des conditions générales de vente et de prestations de services de la société CODRIS.

## **ARTICLE 5. DUREE ET RECONDUCTION**

Le Contrat est conclu entre le Client et la société CODRIS au jour de la validation ferme et sans réserve du Devis par le Client pendant la période de validité du Devis. A défaut, aucun contrat n'est conclu entre la société CODRIS et le Client.

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation prennent effet et le Client est tenu de les respecter à compter de la conclusion du Contrat.

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation s'appliquent et le Contrat dure pour toute la durée spécifiée sur le Devis (ci-après la « **Durée initiale** »). En l'absence de Durée initiale, les présentes Conditions Générales d'Utilisation s'appliquent et le Contrat dure pour une période initiale de vingt-quatre (24) mois à compter de la conclusion du Contrat (ci-après la « **Période initiale** »). À l'issue de la Durée initiale ou de la Période initiale et sauf opposition par la société CODRIS ou le Client envoyée à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception au moins trois (3) mois avant l'expiration de la Durée initiale ou de la Période initiale, le Contrat et les présentes Conditions Générales d'Utilisation se renouvellent par tacite reconduction entre la société CODRIS et le Client par périodes successives de vingt-quatre (24) mois (ci-après la « **Période de renouvellement** »). Il appartient à la société CODRIS ou au Client qui souhaite mettre un terme au Contrat d'en avertir l'autre partie par lettre recommandée avec avis de réception au plus tard trois (3) mois avant la date de fin de la Durée initiale, de la Période initiale ou de la Période de renouvellement en cours. A défaut du respect de ces formes ou délais, le Contrat et les présentes Conditions Générales d'Utilisation sont renouvelés pour une nouvelle Période de renouvellement et la société CODRIS et le Client doivent l'exécuter jusqu'au terme de la Période de renouvellement. Tout renouvellement donne naissance à un nouveau contrat dont le contenu est strictement identique au précédent (hormis le prix) et les Conditions Générales d'Utilisation applicables sont celles en vigueur au jour de la date de renouvellement par tacite reconduction.

## **ARTICLE 6. PRIX**

### **6.1.Redevance**

Le ou les droits d'accès et d'utilisation du Progiciel TMS est (sont) consenti(s) au(x) prix stipulé(s) dans le Devis. Le prix correspond à une redevance forfaitaire exigible mensuellement ou annuellement.

La première échéance de la redevance forfaitaire mensuelle ou annuelle est exigible au jour de la conclusion du Contrat. Les échéances successives de la redevance forfaitaire mensuelle sont exigibles pour chaque mois en cours le 1<sup>er</sup> du mois. Les échéances successives de la redevance forfaitaire annuelle sont exigibles pour chaque année en cours à la date anniversaire du Contrat.

Le prix ne comprend pas :

- Les coûts des communications électroniques, télécommunications et d'accès à Internet ;
- Les prestations de formation ;
- Les options non souscrites par le Client ;
- De manière générale, toutes les prestations non prévues au jour de la conclusion du Contrat.

### **6.2.Révision du prix**

Tout prix peut être révisé annuellement par la société CODRIS à la date anniversaire du Contrat selon l'indice français SYNTEC sauf le cas d'un indice négatif ou, en cas de disparition de l'indice, par tous autres indices équivalents.

### **6.3.Modalités de paiement**

Les modalités de paiement applicables sont celles prévues aux conditions générales de vente et de prestations de services de la société CODRIS, qui font partie intégrante du Contrat.

### **ARTICLE 7. DROIT D'UTILISATION**

Sous réserve du respect des conditions d'accès au Progiciel TMS, la société CODRIS concède au bénéfice du Client et des Utilisateurs désignés par le Client pour la durée du Contrat et dans la limite des présentes Conditions Générales d'Utilisation un droit personnel, non exclusif, non cessible et non transférable d'accès et d'utilisation du Progiciel TMS.

Ce droit d'accès et d'utilisation s'entend exclusivement pour les besoins propres du Client à des fins professionnelles.

Ce droit d'accès et d'utilisation est valable uniquement pour le Client et les Utilisateurs désignés par le Client dans la limite du nombre de droits d'accès et d'utilisation du Progiciel TMS souscrits par le Client.

Ce droit d'accès et d'utilisation prend automatiquement fin à la cessation du Contrat pour quelque cause que ce soit (échéance, résiliation, annulation du Contrat, ...).

Le Client et, par voie de conséquence, l'Utilisateur ne peuvent céder de quelque façon que ce soit ce droit d'accès et d'utilisation à un tiers.

Le Devis mentionne le nombre de droits d'accès et d'utilisation du Progiciel TMS concédé au Client au bénéfice des Utilisateurs. En cas de demande d'un ou plusieurs droits d'accès et d'utilisation supplémentaires par le Client pendant la durée du Contrat, ces droits s'ajoutent au Contrat en cours et n'affectent pas les stipulations du Contrat qui demeurent dans son intégralité. Seul le prix est révisé en considération de ce nouveau nombre.

Le droit d'accès et d'utilisation du Progiciel TMS par le Client et les Utilisateurs porte sur le Progiciel TMS dans la version telle qu'elle existe au jour de la conclusion du Contrat. La conclusion du Contrat n'emporte pas automatiquement un droit d'accès et d'utilisation de toute nouvelle fonctionnalité payante ou de tout nouveau module complémentaire ou additionnel du Progiciel TMS.

### **ARTICLE 8. ACCES AU PROGICIEL TMS**

#### **8.1.Prérequis**

L'accès et l'utilisation du Progiciel TMS nécessitent un accès au réseau Internet par le Client et tout Utilisateur.

Le Client est informé du fait que ce prérequis peut évoluer, notamment pour des raisons techniques. Si une évolution intervient en cours de Contrat, le Client en sera informé au préalable et devra en informer les Utilisateurs.

## **8.2.Intégration des données du Client**

Sous réserve de compatibilité entre le logiciel ou la solution logicielle utilisés par le Client et le Progiciel TMS, les données du Client issues du logiciel ou de la solution logicielle utilisés par le Client pourront être automatiquement intégrées dans le Progiciel TMS.

Afin de permettre à la société CODRIS de réaliser ces prestations d'intégration, le Client s'engage à transmettre toutes les données sous le format csv.

Les données transmises par le Client sont intégrées dans le Progiciel TMS dans un délai maximum d'un (1) mois à compter de la mise à disposition des données par le Client dans le respect du format prévu au présent article.

Il appartient en outre au Client d'effectuer le cas échéant à ses frais les formalités nécessaires auprès de l'éditeur du logiciel ou de la solution logicielle que le Client utilise pour assurer la bonne transmission des données suivant le format prévu au présent article.

## **8.3.Matériel choisi et moyen de connexion**

Le Client demeure seul responsable du choix du matériel et des moyens de connexion utilisés par les Utilisateurs pour accéder au Progiciel TMS et l'utiliser, y compris lorsque ceux-ci sont situés en dehors de ses locaux.

## **8.4.Accès par le réseau Internet**

L'accès au Progiciel TMS s'effectue, sous réserve du respect des prérequis techniques définis aux présentes Conditions Générales d'Utilisation, par l'intermédiaire du réseau Internet, à l'adresse URL communiquée par la société CODRIS, au moyen d'un d'identifiant personnel constitué de l'adresse électronique personnelle de l'Utilisateur communiquée par le Client à la société CODRIS ou directement renseignée par le Client dans le Progiciel TMS (ci-après l'« **Identifiant** ») et d'un mot de passe.

Le Client est informé que :

- L'utilisation du réseau Internet comporte des risques et aléas techniques susceptibles d'entraîner des ralentissements ou des indisponibilités temporaires du Progiciel TMS en tout ou partie. La société CODRIS ne saurait en aucun cas être tenue responsable des perturbations affectant l'accès ou l'utilisation du Progiciel TMS lorsqu'elles résultent du réseau Internet ou de tout autre réseau de communication électronique public.
- La société CODRIS n'exerce aucun contrôle sur les transferts de données réalisés par le Client et/ou les Utilisateurs via le réseau Internet ou tout réseau de communication électronique public. En conséquence, la société CODRIS ne peut pas garantir la confidentialité ni l'intégrité des données transmises par ces réseaux aux fins d'accéder et d'utiliser le Progiciel TMS.

## **8.5. Identifiant**

Chaque Utilisateur dispose d'un compte personnel et inaccessible constitué de son Identifiant et d'un mot de passe. Un mot de passe provisoire est attribué lors de la première connexion. L'Utilisateur doit modifier immédiatement ce mot de passe provisoire lors de la première connexion. Les Identifiants et mots de passe sont strictement personnels et confidentiels. Ils ne peuvent en aucun cas être communiqués à des tiers. La société CODRIS ne conserve jamais les mots de passe des Utilisateurs. En cas de perte, d'oubli ou de compromission du mot de passe, seule une procédure de réinitialisation pourra être proposée. La société CODRIS pourra le cas échéant, pour des raisons de sécurité, clôturer le compte concerné, sans que sa responsabilité puisse être engagée. Le Client se porte fort du respect de l'obligation de confidentialité de l'Identifiant et du mot de passe par chacun des Utilisateurs et est responsable de toute utilisation frauduleuse ou abusive des Identifiants. Il s'engage à informer immédiatement la société CODRIS de toute faille de sécurité constatée, notamment en cas de divulgation ou d'utilisation non autorisée d'un Identifiant et/ou mot de passe.

### **ARTICLE 9. DISPONIBILITE**

La société CODRIS s'engage, dans les conditions et limites prévues à l'annexe 1, à mettre en œuvre des moyens raisonnables afin d'assurer un accès au Progiciel TMS et son utilisation à partir du réseau Internet, à l'exception des périodes de maintenance programmée ou en cas de maintenance urgente.

L'accès ou l'utilisation du Progiciel TMS de la société CODRIS peuvent cependant être momentanément suspendus ou interrompus soit lors de période de maintenance programmée (un préavis d'au moins 48 heures avant la maintenance sera notifiée par tout moyen au Client qui devra en informer les Utilisateurs et s'organiser pendant la période de maintenance), soit immédiatement et sans préavis pour toute raison urgente. Cette suspension ou interruption ne peut pas engager la responsabilité de la société CODRIS.

En cas d'impossibilité d'accès ou d'utilisation du Progiciel TMS pour des raisons de sécurité, la société CODRIS mettra en œuvre ses meilleurs efforts pour rétablir l'accès et l'utilisation dans les meilleurs délais.

La société CODRIS ne peut pas en outre garantir une disponibilité totale du Progiciel TMS du fait des aléas techniques inhérents aux réseaux (notamment Internet, de télécommunications, de communication électronique et d'électricité), indépendants de la société CODRIS ainsi qu'à toute décision d'un pays pratiquant le blocage ou la limitation des réseaux (en particulier Internet). La responsabilité de la société CODRIS ne peut pas être engagée si l'accès ou l'utilisation du Progiciel TMS n'est pas possible en raison de ces réseaux ou de la décision d'un pays et aucune indemnité ne sera due au Client dans de tels cas.

### **ARTICLE 10. ASSISTANCE ET SUPPORT TECHNIQUE**

Le Client peut faire une demande d'assistance ou de support technique auprès de la société CODRIS les jours ouvrables selon le droit français (à l'exception des jours chômés ou fériés) des lundis aux vendredis entre 09h00 et 12h00 et 14h00 et 18h00 (heures françaises) soit par l'envoi d'un courriel électronique à l'adresse [support@codris.fr](mailto:support@codris.fr) soit par téléphone au 03.88.18.87.17..

## **ARTICLE 11. MAINTENANCE**

La société CODRIS assure la maintenance préventive et corrective du Progiciel TMS.

## **ARTICLE 12. HEBERGEMENT**

La société CODRIS assure directement ou auprès de tout sous-traitant de son choix, l'hébergement de son Progiciel TMS et des données traitées par son Progiciel TMS ou transitant via son Progiciel TMS dans la limite du volume de données précisé au Devis. Tout dépassement du volume de données est facturé au tarif en vigueur de la société CODRIS au jour de la demande du Client.

## **ARTICLE 13. SAUVEGARDE**

L'accès et l'utilisation du Progiciel TMS n'incluent pas de prestations de sauvegarde des données traitées par le Progiciel TMS ou transitant via le Progiciel TMS. Le Client est tenu d'assurer une copie de sauvegarde de ses données.

## **ARTICLE 14. SECURITE**

Dans le cadre de l'hébergement de son Progiciel TMS, la société CODRIS s'engage à mettre en œuvre des mesures techniques et organisationnelles raisonnables du Progiciel TMS destinées à assurer la sécurité des données traitées par son Progiciel TMS ou transitant via son Progiciel TMS conformément aux standards professionnels applicables au jour de la validation du Devis portant sur le Progiciel TMS par le Client, en tenant compte des développements technologiques aisément accessibles à un professionnel raisonnablement diligent à cette date. Cette obligation est une obligation de moyens. Le Client est informé que la société CODRIS ne peut, au regard des évolutions technologiques rapides, garantir une sécurité absolue des données transmises ou stockées dans le cadre de l'utilisation du Progiciel TMS.

En cas d'incident de sécurité affectant les données traitées par son Progiciel TMS ou transitant via son Progiciel TMS susceptible de produire un risque pour le Client, la société CODRIS informera le Client de cet incident dans un délai raisonnable, sans que cette information ne vaille reconnaissance d'une faute ou d'une responsabilité quelconque de sa part.

## **ARTICLE 15. PROPRIETE INTELLECTUELLE**

### **15.1. Progiciel**

La société CODRIS est et demeure seule titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle relatif au Progiciel TMS ainsi qu'à toutes ses composantes (programmes, interfaces, bases de données, algorithmes, développements spécifiques, documentations techniques ou fonctionnelles, logos, marques, chartes graphiques, textes, images, visuels, ...) (ci-après les « **Composantes** »), qu'ils soient protégés ou non par le droit français, européen ou international.

Aucune stipulation des présentes Conditions Générales d'Utilisation ne saurait être interprétée comme conférant au Client ou aux Utilisateurs un quelconque droit de propriété sur le Progiciel TMS ou sur ses Composantes. Les présentes Conditions Générales d'Utilisation confèrent

uniquement un droit d'accès et d'utilisation du Progiciel TMS suivant les termes et conditions prévues dans les présentes.

Le droit d'accès et l'utilisation du Progiciel TMS et des Composantes est un droit d'utilisation simple, limité, non exclusif, personnel et non cessible du Progiciel TMS et de ses Composantes, pendant la durée des présentes, pour les seuls besoins de gestion de l'activité professionnelle de transport et logistique du Client (ci-après la « **Destination** »). Ce droit ne confère en revanche aucun autre droit de propriété intellectuelle au Client ou aux Utilisateurs. Le Client et les Utilisateurs s'interdisent en conséquence, sous réserve des cas prévus à l'article L.122-6-1 du code de la propriété intellectuelle français, notamment de :

- Reproduire, représenter ou mettre en œuvre de façon permanente ou provisoire le Progiciel TMS et ses Composantes prises isolément ou ensemble, en tout ou partie, par tout moyen et sous toute forme, y compris à l'occasion du chargement, de l'affichage, de l'exécution, de la transmission ou du stockage du Progiciel TMS et ses Composantes, sauf lorsqu'ils sont strictement nécessaires pour permettre l'utilisation du Progiciel TMS, conformément à sa Destination par le Client.
- Traduire, adapter, arranger ou modifier le Progiciel TMS et ses Composantes prises isolément ou ensemble, en tout ou partie, sauf lorsqu'ils sont strictement nécessaires pour permettre l'utilisation du Progiciel TMS, conformément à sa Destination par le Client.
- Diffuser ou mettre sur le marché à titre gratuit ou onéreux le Progiciel TMS et ses Composantes prises isolément ou ensemble, en tout ou partie.
- Exporter, fusionner avec d'autres logiciels, mettre à disposition de tiers, commercialiser, vendre, distribuer, louer, sous-licencier ou consentir un prêt du Progiciel TMS et ses Composantes prises isolément ou ensemble, en tout ou partie.
- Effectuer une copie de sauvegarde du Progiciel TMS et ses Composantes prises isolément ou ensemble, en tout ou partie, sauf lorsque cette copie de sauvegarde est strictement nécessaire pour préserver l'utilisation du Progiciel TMS.
- Décompiler, désassembler, procéder à l'ingénierie inverse, traduire le code-objet du Progiciel TMS en code-source ou le faire faire par un tiers.
- Intervenir ou faire intervenir un tiers sur le Progiciel TMS et ses Composantes prises isolément ou ensemble, en tout ou partie, en particulier pour corriger d'éventuelles erreurs. La société CODRIS se réserve expressément le droit exclusif d'intervenir sur le Progiciel TMS pour en corriger notamment les erreurs ou anomalies.

Toute utilisation du Progiciel TMS et de ses Composantes en dehors du périmètre du droit d'accès et d'utilisation du Progiciel TMS concédé par les présentes Conditions Générales d'Utilisation est strictement interdite.

Le Progiciel TMS ayant été développé de manière standard pour répondre aux besoins du plus grand nombre d'utilisateurs et non spécifiquement aux besoins du Client, le droit d'accès et d'utilisation du Progiciel TMS concédé au Client et aux Utilisateurs n'est pas un droit exclusif.

La société CODRIS demeure libre de consentir à des tiers des droits similaires sur le Progiciel TMS à ceux concédés au Client.

Le Client s'engage à informer immédiatement la société CODRIS de toute atteinte ou menace d'atteinte aux droits de propriété intellectuelle de la société CODRIS dont il aurait connaissance et à coopérer activement avec la société CODRIS pour préserver ses droits.

## **15.2. Bases de données**

La société CODRIS est et demeure seule titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur les bases de données du Progiciel TMS et dispose des droits relatifs à tout producteur d'une base de données. Le Client et les Utilisateurs s'interdisent en conséquence de :

- Extraire, par transfert permanent ou temporaire de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu des bases de données du Progiciel TMS sur un autre support, par tout moyen et sous toute forme que ce soit.
- Réutiliser, par la mise à la disposition du public de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu des bases de données du Progiciel TMS, quelle qu'en soit la forme, ce qui comprend la création de sa propre base de données par réutilisation des données du Progiciel TMS.
- Extraire ou réutiliser de manière répétée et systématique des parties qualitativement ou quantitativement non substantielles du contenu des bases de données du Progiciel TMS lorsque ces opérations excèdent manifestement les conditions d'utilisation normale des bases de données.

## **15.3. Contenus créés par le Client**

Le Client est et reste seul propriétaire des données créées ou transmises par lui ou les Utilisateurs lors de l'utilisation du Progiciel TMS. Il est par conséquent seul et entièrement responsable de la qualité, de la licéité et de la pertinence de ces données ainsi que de la conformité de ces données au regard de l'ensemble des dispositions légales et notamment des lois applicables en matière de propriété intellectuelle, de droit à l'image et de protection des données à caractère personnel. Si ces données comportent des données à caractère personnel, le Client garantit à la société CODRIS qu'il a procédé à l'ensemble des obligations qui lui incombe en vertu du « Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) » (ci-après le « **RGPD** »), de la loi du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés » modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018, du décret n° 2018-687 du 1er août 2018 et de l'ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 adoptés pour intégrer le RGPD et qu'il a informé les personnes physiques de l'usage fait desdites données. Dans tous les cas, le Client garantit la société CODRIS contre tout recours, plainte ou réclamation de tiers au titre des données créées ou transmises lors de l'utilisation du Progiciel TMS par le Client, tout Utilisateur ou tout tiers ayant accédé ou utilisé le Progiciel par le biais du Client ou d'un Utilisateur.

#### **15.4. Sanctions**

Le non-respect des stipulations du présent article peut constituer un acte de contrefaçon qui engage la responsabilité civile et/ou pénale du Client ou des Utilisateurs.

#### **ARTICLE 16. GARANTIE**

La société CODRIS garantit qu'elle dispose à sa connaissance des droits nécessaires pour concéder au Client le droit d'accès et d'utilisation de son Progiciel TMS suivant les termes et conditions prévues aux présentes Conditions Générales d'Utilisation. La société CODRIS ne garantit toutefois pas que le Progiciel TMS soit exempt de toute atteinte aux droits de propriété intellectuelle de tiers, mais s'engage dans l'hypothèse où une telle atteinte serait judiciairement constatée à mettre en œuvre, à son choix et à ses frais, l'une des mesures suivantes :

- obtenir le droit pour le Client de continuer à accéder et utiliser le Progiciel TMS,
- remplacer le Progiciel TMS par une solution équivalente,
- ou modifier le Progiciel TMS pour le rendre non contrefaisant.

Toute autre garantie est expressément exclue. En outre, la société CODRIS ne garantit pas :

- que les fonctionnalités du Progiciel TMS satisfèrent les exigences du Client ou de tout Utilisateur.
- tout résultat ou donnée issus de l'utilisation du Progiciel TMS.
- la nature des réseaux (en particulier du réseau Internet, des réseaux de télécommunications et des réseaux de communications électroniques) et les performances techniques de ces réseaux lors de l'accès et/ou l'utilisation du Progiciel TMS, ce qui comprend les temps d'accès, d'affichage et/ou de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, données ou contenus ainsi que les interruptions et/ou restrictions de ces réseaux.

#### **ARTICLE 17. RESPONSABILITE**

##### **16.1. Exclusion de réparation**

Toute réparation du préjudice subi par le Client est exclue et la responsabilité de la société CODRIS ne peut pas être engagée pour tout dommage indirect ou immatériel du Client en relation ou provenant de l'inexécution ou de la mauvaise exécution de l'une ou des obligations de la société CODRIS dans tous les cas prévus aux conditions générales de vente et de prestations de services de la société CODRIS auxquelles il est expressément fait renvoi.

##### **16.2. Exclusion de responsabilité**

La responsabilité de la société CODRIS est en outre exclue dans tous les cas prévus aux conditions générales de vente et de prestations de services de la société CODRIS auxquelles il est expressément fait renvoi ainsi que dans les cas suivants :

- en cas de suspension ou interruption de l'accès ou de l'utilisation du Progiciel TMS du fait d'une opération de maintenance ou pour toute raison urgente
- en cas de détournement, captation, corruption, perte ou altération des données transitant via le Progiciel TMS survenant lors de leur transfert au travers des réseaux (en

particulier du réseau Internet, des réseaux de télécommunications et des réseaux de communications électroniques)

- en cas de défaillance des réseaux (en particulier du réseau Internet, des réseaux de télécommunications et des réseaux de communications électroniques), du fournisseur d'accès Internet du Client ou des Utilisateurs ou du matériel informatique du Client ou des Utilisateurs
- en cas d'une mauvaise utilisation du Progiciel TMS par le Client ou les Utilisateurs
- en cas d'utilisation de données illicites ou obtenues de manière déloyale
- en cas d'acte ou omission d'un tiers non placé sous le contrôle direct de la société CODRIS
- en cas de cause extérieure à la société CODRIS de quelque nature que ce soit
- en cas de non-conformité légale, juridique, sociale ou fiscale de tous résultats issus ou données produites par ou lors de l'utilisation du Progiciel TMS ; l'utilisation du Progiciel TMS ne déchargeant ou n'exonérant pas le Client de recourir le cas échéant aux services de tout professionnel tiers (notamment conseiller juridique ou fiscal) de son choix pour s'assurer de la conformité légale, juridique, sociale ou fiscale de ces résultats et/ou données. Le Progiciel TMS ne constitue qu'une aide du Client à l'exercice de son activité, il n'a pas vocation à le remplacer dans ses obligations.

### **16.3. Plafond de responsabilité**

**En cas d'inexécution par la société CODRIS de l'une quelconque de ses obligations, quelle qu'en soit la cause, ou si la responsabilité de la société CODRIS devait être engagée, le préjudice qui en résulterait pour le Client (tous dommages confondus) ne pourra jamais être réparé au-delà de la somme totale payée par le Client pour l'accès et l'utilisation du Progiciel TMS, même si ce préjudice s'avérait supérieur à cette somme. Ce plafond de réparation n'est pas applicable en cas de dol ou de faute lourde telle que définie par la loi et la jurisprudence française et commise par la société CODRIS dans le cadre de l'exécution du Contrat.**

### **ARTICLE 18. RESPONSABILITE DU CLIENT**

Le Client est seul responsable de la nature, de l'exactitude, de la qualité, de la fiabilité, de la licéité et de la légalité des données traitées par le Progiciel TMS ou transitant via le Progiciel TMS par son intermédiaire ou celui d'un Utilisateur. Il assume l'entière responsabilité de ces données. Il doit veiller à ne transmettre, et à ce que tout Utilisateur ne transmet, que les données strictement nécessaires à l'utilisation du Progiciel TMS (minimisation des données) et ne pas placer à l'occasion de l'utilisation du Progiciel TMS des données qui nécessiteraient que la société CODRIS doive se conformer à des lois ou des réglementations spécifiques autres que celles expressément prévues dans le Contrat.

Le Client est seul responsable du respect de ses obligations légales ou réglementaires (notamment en matière de protection des données à caractère personnel), de la gestion et de la confidentialité des Identifiants et mots de passe de ses Utilisateurs, et, plus largement, de toute utilisation du Progiciel TMS faite pour son compte ou sous son contrôle.

### **ARTICLE 19. RESILIATION**

Le Contrat peut être résilié à l'initiative de la société CODRIS de plein droit et sans intervention d'un juge en cas de non-paiement par le Client de l'une des sommes dues à la société CODRIS passé un délai de trente (30) jours calendaires après son échéance. La résiliation sera acquise quinze (15) jours calendaires après mise en demeure du Client, faute pour le Client de s'être parfaitement et totalement exécuté dans ce délai. La mise en demeure s'opère par lettre recommandée avec accusé de réception. Elle mentionne la présente clause. La société CODRIS peut à tout moment renoncer à cette résiliation de plein droit pour se prévaloir des sanctions prévues à l'article 1217 du Code civil.

En outre, le Contrat sera résilié de plein droit avec effet immédiat sans l'accomplissement d'aucune autre formalité que l'envoi d'un courrier recommandé avec avis de réception par la société CODRIS au Client en cas d'accès illégitime ou illicite au Progiciel TMS du fait du Client ou d'un Utilisateur désigné par le Client. La société CODRIS peut à tout moment renoncer à cette résiliation de plein droit pour se prévaloir des sanctions prévues à l'article 1217 du Code civil.

## **ARTICLE 20. SUPPRESSION DES DONNEES**

Outre les stipulations prévues à l'article « Cessation » des conditions générales de vente et de prestations de services de la société CODRIS, la société CODRIS s'engage à supprimer, dans les limites et conditions de l'annexe 2 des présentes, toutes les données dès la résiliation ou cessation du Contrat pour quelque cause que ce soit (annulation, résiliation, ...), sauf conservation nécessaire à des fins probatoire, en particulier afin de permettre à la société CODRIS d'assurer les droits de sa défense en cas de litige. Il appartient au Client de conserver une copie de ses données et aucune demande de copie des données ne pourra être exigée après la cessation ou résiliation du Contrat pour quelque cause que ce soit.

## **ARTICLE 21. CHANGEMENT DE FOURNISSEUR**

Les stipulations prévues à l'annexe 2 sont applicables en cas de changement de fournisseur par le Client pour passer à un service de traitement de données, couvrant le même type de service, qui est fourni par un fournisseur de services de traitement de données différent de la société CODRIS, ou passer à une infrastructure TIC sur site, ou, le cas échéant, recourir simultanément à plusieurs fournisseurs de services de traitement de données au sens des dispositions du Règlement (UE) 2023/2854 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 13 décembre 2023 concernant des règles harmonisées portant sur l'équité de l'accès aux données et de l'utilisation des données et modifiant le règlement (UE) 2017/2394 et la directive (UE) 2020/1828 (règlement sur les données).

## **ARTICLE 22. PORTE-FORT**

Le Client se porte fort du respect par tout Utilisateur, son personnel et ses salariés des termes et obligations des présentes Conditions Générales d'Utilisation. Toute inexécution, mauvaise exécution ou retard dans l'exécution des termes et obligations des présentes Conditions Générales d'Utilisation par un Utilisateur, son personnel ou ses salariés oblige le Client à réparer l'intégralité du préjudice que causerait cette inexécution, mauvaise exécution ou ce retard à la société CODRIS.

## **ARTICLE 23. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

Dans le cadre de l'utilisation par le Client et les Utilisateurs du Progiciel TMS, la société CODRIS peut être amenée à traiter des données à caractère personnel en tant que sous-traitant du Client, au sens des dispositions applicables en matière de protection des données à caractère personnel. Dans ce cas, la société CODRIS et le Client concluront un acte juridique séparé respectant les dispositions de l'article 28 du RGPD. Le Client est tenu d'assurer la licéité de tout traitement pour lequel la société CODRIS est sous-traitant et d'informer les personnes physiques dont les données font l'objet d'un traitement conformément à la législation relative à la protection des données à caractère personnel. La société CODRIS ne sera en aucun cas responsable du non-respect par le Client de ses obligations légales ou conventionnelles en tant que responsable du traitement.

## **ARTICLE 24. OBLIGATION DE CONSERVATION DES DONNEES D'IDENTIFICATION**

Conformément aux dispositions légales françaises, le Client est informé que la société CODRIS peut être tenue de (i) détenir et conserver des données de nature à permettre l'identification de quiconque a contribué à la création du contenu ou de l'un des contenus du Progiciel TMS et, le cas échéant, (ii) notamment sur réquisition judiciaire d'avoir à les communiquer.

## **ARTICLE 25. LOI APPLICABLE**

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation et le Contrat (en particulier la conclusion, l'exécution, la résiliation ou l'annulation des présentes Conditions Générales d'Utilisation ou du Contrat) sont régis par le droit français.

## **ARTICLE 26. JURIDICTION COMPETENTE**

**Tous les différends à naitre des présentes Conditions Générales d'Utilisation et/ou du Contrat, quels qu'ils soient, et notamment concernant la validité de ceux-ci, l'interprétation de ceux-ci, l'exécution des obligations par la société CODRIS ou le Client, la résiliation ou la nullité de ceux-ci ou de l'une des clauses issues de ceux-ci, seront soumis à la compétence exclusive des tribunaux du lieu du siège social de la société CODRIS. La présente clause demeure valable y compris en cas de pluralité de défendeurs.** La présente clause est stipulée dans l'intérêt exclusif de la société CODRIS qui dispose de la faculté d'y renoncer à tout moment.

*Les présentes CGU ainsi que l'ensemble des contenus qui y sont associés sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle et demeurent la propriété exclusive de CODRIS, toute reproduction, diffusion ou utilisation sans autorisation préalable étant strictement interdite.*